



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 9 avril 2019 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Claude Hénault et François Baugée. L'absence du conseiller François Descarreaux était motivée. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
3. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Élection partielle conseiller siège # 3
 - 4.2 Préparation à la crue printanière 2019
 - 4.3 Versement de la compensation des matières recyclables pour 2018
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux Michel Sylvain, maire, les conseillères Marie-Élizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux et François Baugée
 - 5.2 Cour municipale recouvrement de taxes 2014-2018
 - 5.3 Congé de taxes église
- 6. Affaires nouvelles**
 - Conseil
 - 6.1 Maire suppléant
 - Gestion financière et administrative
 - 6.2 Adoption du règlement 3-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
 - Aménagement, urbanisme et zonage
 - 6.3 Inventaire –Installations septiques (résol)
 - 6.4 Remboursement compostage pour 2018 (résol)
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mars 2019 (résol)
- 8. Permis de construction**
- 9. Période de questions**
- 10. Tour de table des conseillers**
- 11. Clôture de l'assemblée**
- 12. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2019-04-01

2019-04-02

1. Ouverture de la séance (19 h 30)

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 9 citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller François Baugée.

3. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Renée Ouellette et secondée par le conseiller Claude Hénault.

4. Correspondances

4.1 Le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation M. Frédéric Guay fait suite à notre lettre du 26 février 2019 concernant la vacance au poste du conseiller numéro 3. Afin de combler la vacance à ce poste, il nous informe que, conformément à l'article 278 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le recommencement des procédures de l'élection partielle a été ordonné aujourd'hui. Les règles applicables à ce recommencement sont celles d'une élection partielle en faisant les adaptations nécessaires sous réserve que le jour du scrutin doit être fixé au dimanche 2 juin 2019.

4.2 La ministre de la Sécurité publique Mme Geneviève Guilbault et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Mme Andrée Laforest tiennent à nous informer qu'à titre de maire ou de membre du conseil municipal, vous occupez un rôle central en sécurité civile. Pour sa part, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Sécurité publique (MSP), assure un suivi des interventions sur le territoire. Dans ce contexte, si ce n'est déjà fait, des communications seront établies par les directions régionales du MSP auprès de vos coordonnateurs et de vos coordonnatrices en sécurité civile, afin de leur transmettre toute l'information pertinente et le soutien offert en lien avec la crue printanière.

4.3 RECYC-QUÉBEC a le plaisir de nous informer qu'un montant de compensation de 20 201.34 \$ sera déposé dans le compte bancaire de la municipalité. Ce montant représente le total de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour 2018 provenant d'Éco Entreprises Québec et Recycle Médias.

5. Affaires découlant

5.1 Tous les élus ont déposé lors de la présente séance la déclaration des intérêts pécuniaires soit, Michel Sylvain, maire, les conseillères Marie-Élizabeth Courtemanche et Renée Ouellette, les conseillers Claude Hénault, François Descarreaux et François Baugée.



N° de résolution
ou annotation

2019-04-03

2019-04-04

5.2 La Municipalité de La Bostonnais a entrepris des démarches auprès de la cour municipale de Ville de La Tuque afin de recouvrir des montants de taxes dus pour les années 2014 à 2018. À ce jour, treize dossiers ont été transmis à la cour municipale y compris le dossier du Domaine L'Aventurier.

5.3 Mise à jour concernant le congé de taxe de l'église. Une correspondance a été envoyée à la Fabrique Saint-Martin de Tours, à la suite de l'annonce médiatique du projet « Chapelle du vieux Corbeau », ainsi qu'une demande de permis et aux changements effectués à l'intérieur de l'église qui porte à croire que l'établissement ne sera plus utilisé à 100 % comme lieu de culte. Dans cette correspondance il est indiqué la marche à suivre pour un changement d'usage et la procédure pour demander un congé de taxe à la commission municipale du Québec. La Municipalité de la Bostonnais n'a aucun pouvoir décisionnel sur la taxation municipale. Elle doit se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale (LFM). Cette loi prévoit la possibilité d'obtenir, à certaines conditions, une exemption de taxe foncière et/ou municipale.

6. Affaires nouvelles

Conseil

6.1 Maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais est régie par le *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 dudit code, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, cette personne remplit les fonctions du maire, avec tous les droits et obligations qui y sont rattachés;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de mairesse suppléante de la conseillère Mme Renée Ouellette se termine le 30 avril 2019 il a lieu de nommer un remplaçant à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE les fonctions de maire suppléant soient dévolues au conseiller Claude Hénault pour une période de 6 mois, soit du 1^{er} mai 2019 au 31 octobre 2019

6.2 Adoption du règlement 3-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent projet de règlement vise essentiellement à encadrer le fonctionnement des règles de contrôle et de suivi budgétaire;



N° de résolution
ou annotation

2019-04-05

6.3

Inventaire –Installations septiques

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 87 c) de la *Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q2)*, le Gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r. 22) qui délègue l'obligation de la Municipalité d'exécuter et de faire exécuter sur son territoire ce règlement et de statuer sur les demandes de permis soumises concernant les installations septiques.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire améliorer sa performance en matière de protection de l'environnement concernant la gestion des installations septiques se trouvant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal devra prendre des décisions sur la meilleure approche à adopter et à cette fin, il requiert des données à jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal mandate M. Daniel Bouvier, inspecteur municipal et coordonnateur des travaux publics, à effectuer un inventaire complet de toutes les installations septiques sur le territoire (habité) de la Municipalité.

2019-04-06

6.4

Remboursement compostage pour 2018

CONSIDÉRANT QUE depuis l'exercice financier 2010, le conseil encourage fortement les citoyens de la municipalité à participer annuellement à une initiative municipale qui a pour but d'inciter les citoyens à composter sur leur terrain afin de réduire les coûts pour la Municipalité reliés à la collecte et au transbordement des matières compostables;



N° de résolution
ou annotation

2019-04-07

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

CONSIDÉRANT QUE l'initiative prévoit un incitatif au montant de 25 \$ par année par immeuble aux citoyens inscrits sur une liste de participation.

CONSIDÉRANT QU'une vérification de conformité auprès de chacun des participants a été effectué au début avril 2019 par le personnel de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter.

Qu'un montant de vingt-cinq (25 \$) dollars soit versé à chacun des citoyens permanents et de douze dollars et cinquante (12.50 \$) pour les citoyens saisonniers s'étant inscrits sur la liste prévue à cet effet. Et que les sommes prévues leur soient versées une fois la vérification effectuée par le personnel de la Municipalité.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses du mois de mars 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de finances, ainsi que le conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : la conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de mars 2019, telles que soumises par le personnel.

8. Permis de construction

Au 31 mars 2019, 5 permis ont été délivrés pour une valeur de 15 502 \$ rapportant 92 \$ à la Municipalité.

9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h et se termine à 20 h 27.

M. François Léonard fait une brève mise à jour concernant l'association équestre de La Bostonnais, dont il en est le vice-président. Il nous informe que l'association est maintenant en vigueur et demande l'appui de la municipalité pour des éventuelles projets.



N° de résolution
ou annotation

De plus, celui-ci mentionne que les membres de l'association veulent vivre en harmonie avec les citoyens de la municipalité.

M. Gilles Giroux se demande pourquoi la municipalité doit payer une facture du notaire qui date de 2017 concernant le Domaine de l'Aventurier, quand le notaire n'a pas retrouvé la dame en question?

M. Lucien Moisan veut savoir si dans les dossiers envoyés à la cour municipale, le Domaine l'aventurier en fait partie? De plus il désire savoir s'il n'y aurait pas quelqu'un du gouvernement qui pourrait venir en aide financièrement à la municipalité pour aider à retrouver la propriétaire du Domaine l'Aventurier.

M. Guy Laplante nous dit qu'il a fait des recherches concernant l'expropriation d'une personne et il nous suggère d'aller à la cour supérieure avec le dossier du Domaine L'Aventurier pour que nous puissions faire démolir la bâtisse et devenir propriétaire.

M. Robert Veillette aimerait avoir une réponse à sa question en ce qui concerne la roulotte qui s'est effondré sur le terrain de son voisin. Celui-ci dit qu'il est venu en 2018 rencontrer l'inspecteur de la municipalité à savoir quand la roulotte sera-t-elle démolie et qu'il n'a pas eu de réponse à sa question. De plus il mentionne que sa femme est venue rencontrer l'inspecteur de la municipalité en 2019 et que rien n'a encore bougé. Donc il veut savoir qu'est qui empêche la démolition de cette roulotte? Et surtout quand elle sera démolie.

10. Tour de table des conseillers

Le conseiller François Baugée remercie les citoyens d'être venu et espère que les projets futurs de l'association équestre de La Bostonnais prendrons vie.

La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche mentionne que la prochaine réunion publique se tiendra le 14 mai prochain, par le fait même elle invite l'association équestre à participer à la donation d'arbre le 25 mai en apportant du fumier comme compost.

La conseillère Renée Ouellette dit que c'est intéressant voir de nouveaux visages et leur souhaite une belle fin de soirée.

Le conseiller Claude Hénault parle de la crue printanière qui arrive vite. Il mentionne que la Municipalité a commencée à se préparer et remercie les citoyens d'être venu malgré la température.

M. le maire revient sur le sujet de l'église, il dit aux citoyens qu'il veut cédule une rencontre avec les membres de la Fabrique à savoir ce qu'ils ont l'intention de faire avec les recommandations inscrites dans la lettre envoyée le 25 mars dernier. Il mentionne aussi que le Domaine l'Aventurier c'est plus compliqué que prévue et qu'il y a maintenant un avocat au dossier qui va nous aider à prendre la meilleure décision. Pour terminer M. Sylvain tient à féliciter le conseiller M. Claude Hénault pour son implication comme bénévole au sein de la Croix-Rouge qui célébrait ses 80 années d'existence. M. Hénault a été récompensé lors de la rencontre du 9 avril organisée par Ville de La Tuque en remerciements aux bénévoles.



N° de résolution
ou annotation

11. Clôture de l'assemblée

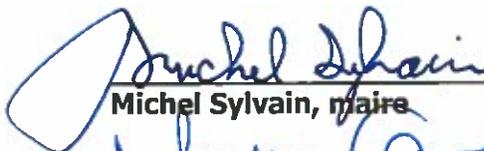
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : le conseiller François Baugée

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 31


Michel Sylvain, maire


Michelle Cantin, directrice générale